

RÈGLEMENT TROPICA'DINGUE 2023

Date de version : 08/07/2023

Table des matières

PRÉAMBULE	2
RÈGLEMENT SPORTIF	3
Art. 1 - ORGANISATION	3
Art. 2 - DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	3
Art. 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES	3
Art. 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
Art. 5 - INSCRIPTIONS	4
Art. 6 – MODALITÉS D'INSCRIPTION	5
Art. 7 – CONFIRMATION D'INSCRIPTION	5
Art. 8 – MODIFICATIONS (REMPLACEMENT)	6
Art. 9 – ANNULATION / REMBOURSEMENT	6
Art. 10 – IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS	6
Art. 11 - TENUES	7
Art. 12 - PARCOURS	7
Art. 13 – VILLAGE / ANIMATION	7
Art. 14 – MODIFICATION / ANNULATION DE L'ÉPREUVE	7
Art. 15 - RAVITAILLEMENT	8
Art. 16 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	8
Art. 17 - SANCTIONS	8
Art. 18 – ABANDONS	9
Art. 19 - SÉCURITÉ	9
Art. 20 - ASSURANCE	9
Art. 21 - LITIGE	9
Art. 22 – COUVERTURE, MÉDIAS, DROIT A L'IMAGE	10
Art. 23 - DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD	10
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	12
ANNEYS 1	12



PRÉAMBULE

Le présent document définit :

- le règlement sportif de l'Evènement,
- les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *Trail Péi*.

Les termes « vous » « votre », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des Conditions Générales de Vente de *Trail Péi*.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service via *Trail Péi* alors les Conditions Générales de Vente de *Trail Péi* vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement ou sur *Trail Péi*. En cas de modification importante du Règlement et/ou des Conditions Générales de Vente, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par tous moyens.

Important! Rôle de Trail Péi:

Le site *Trail Péi* par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre inscription, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *Trail Péi* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *Trail Péi* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evènement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course;
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement;
- Je m'engage à respecter le présent règlement en tous points;
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir;
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part;
- J'ai lu, compris et accepté qu'en cas de fausse déclaration, l'organisation se réserve le droit d'annuler mon inscription sans remboursement des frais payés;
- J'accepte le traitement de mes données personnelles tel que mentionné dans la <u>l'article concerné</u>;
- Je reconnais recevoir de l'organisation, des communications que ce soit par correspondance, email, messages ou tout autre service de communication électronique, indispensables à ma participation à l'événement et à ma sécurité, et à figurer sur la liste des inscrits et dans les résultats.



RÈGLEMENT SPORTIF

Art. 1 - ORGANISATION

L'évènement TROPICA'DINGUE est organisé par ILOP SPORT, Appt 6 Résidence Pulcherima, 11 T Rue des Écoliers, 97490 Saint-Denis, La Réunion, RCS 752327163.

Sommaire

Art. 2 - DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

La TROPICA'DINGUE (ci-après l'Epreuve et/ou l'Evènement) est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant, organisé sous une forme ludique. L'épreuve n'est pas chronométrée, ne fait pas l'objet d'un classement et le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Les participants seront amenés à passer une vingtaine d'obstacles dans la boue, l'eau, par-dessus des filets, au-delà des modules, etc..., le tout sur un parcours d'environ 10 km.

L'épreuve se tiendra les 25 et 26 novembre 2023 autour de la zone du Colosse, sur la commune de Saint-André (le plan d'accès est disponible sur le site internet de l'épreuve).

Le système de départ de l'épreuve se fait par vague successive de 100 personnes toutes les 10 à 12 minutes environ. (Les horaires d'échauffement et de départ des vagues sont communiqués sur le site internet de l'épreuve).

Sommaire

Art. 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied en milieu naturel avec franchissement des divers obstacles répartis sur le parcours (modules en bois, en hauteur, filets, franchissement de ravines, étang...) telle qu'elle est proposée dans le cadre de l'épreuve.

<u>Sommaire</u>

Art. 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne majeure peut participer.

Sont acceptés également les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement) avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

- <u>Être titulaire d'une licence 2023/2024</u> délivrée par l'une des fédérations citées en annexe 1 et portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en loisir ou en compétition (liste en annexe 1).

Ou



- <u>Présenter un certificat médical</u> <u>datant de moins d'un 1 an</u> à la date de la course établi par un médecin habilité <u>de non-contre-indication à la participation à la TROPICA'DINGUE du 25 ou 26 novembre 2023</u>

Ou

- <u>Présenter le certificat Type Tropica'Dingue 2023, datant de moins d'un an,</u> téléchargeable sur le site internet de l'épreuve / Onglet Inscription.

Les certificats médicaux devront obligatoirement présenter le cachet du médecin + la date

L'annexe 1 sera également disponible sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.re

Pour les étudiants : fournir en supplément la carte Etudiant

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet)

Pour les étudiants mineurs : fournir la carte étudiante + autorisation parentale

Le participant reconnaît être apte à nager dans une eau d'environ 2 m de profondeur.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

<u>Sommaire</u>

Art. 5 - INSCRIPTIONS

Les Inscriptions (bulletin + paiement) se font <u>uniquement</u> sur une plateforme d'inscription en ligne à partir du site internet de la course <u>www.tropicadingue.re</u> / rubrique INSCRIPTION.

Ouverture des inscriptions : lundi 10 juillet 2023

Clôture des inscriptions : mardi 31 octobre 2023 à 23h59.

Toutefois, si le quota de participants / journée est atteint avant la date officielle de clôture des inscriptions, il ne sera de ce fait plus possible de s'inscrire.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe.

► Inscription en solo

Bien que ce format de course festif et convivial se prête davantage à une participation en équipe, l'inscription individuelle est possible. Un bulletin de participation « en Solo » sera disponible.

► Inscription en équipe

Les équipes doivent être composées de <u>3 personnes minimum et de 6 personnes maximum</u>. **Un chef d'équipe devra être désigné**.



2 types d'équipes possibles :

- Equipe Grand Public
- Equipe Etudiant**
- **Dans ce dernier cas, les équipiers devront tous être étudiants en 2023.

TARIFS

SOLO: 48€

EQUIPE GRAND PUBLIC: 44€/personne

EQUIPE ETUDIANT: 34€/personne (sur justificatif - carte d'étudiant)

Le tarif comprend :

- le p'tit déjeuner d'accueil
- la participation à la course
- les ravitaillements sur le parcours
- le pack Finisher à l'arrivée comprenant un TEE SHIRT collector EFFET PEI

<u>Sommaire</u>

Art. 6 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le participant à la possibilité de choisir lui même sa vague et son horaire de départ sur la journée qu'il aura préalablement sélectionnée sur la plateforme d'inscription.

Les horaires correspondants aux vagues seront affichés (Ex : V2 SAM : 8h10).

Le chef d'équipe <u>devra obligatoirement créer un compte personnel Trail Péi</u> avant de saisir les informations sur le bulletin de participation.

Dans le cas d'une équipe, le chef d'équipe devra créer un seul compte pour l'équipe.

Sommaire

Art. 7 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Le participant recevra deux confirmations : une <u>confirmation immédiate de pré inscription suite au paiement en ligne</u> à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire (dans le cas d'une inscription en Equipe, seule la personne qui aura effectué le paiement recevra cette 1^{ere} confirmation) puis une <u>confirmation d'inscription</u> à la même adresse mail, une fois les pièces médicales vérifiées et validées.

La confirmation de paiement ne donne pas lieu à une confirmation d'inscription.

<u>Seule la validation par l'organisateur des pièces obligatoires jointes enclenche l'envoie de la CONFIRMATION D'INSCRIPTION.</u>



Si le dossier est INCOMPLET, (pièce jugée non-conforme par l'organisation), le participant reçoit une notification par mail. Il aura jusqu'au **mardi 31 octobre 2023** pour joindre le bon certificat ou licence sportive à jour, directement en ligne sur son compte personnel et/ou à envoyer par email à <u>contact@trailpei.run</u>.

Sommaire

Art. 8 – MODIFICATIONS (REMPLACEMENT)

Il est possible de procéder à un remplacement de personne au sein de l'équipe. Les demandes de remplacement devront être envoyées à la plateforme d'inscription via l'adresse mail suivante :

Date limite de modification : mardi 31 octobre 2023

contact@trailpei.run

Il sera en revanche impossible de modifier le jour et la vague de départ choisis lors de la préinscription.

Un contrôle d'identité pourra être effectué lors de la remise de dossards.

<u>Il est entendu qu'aucun échange de dossard ne pourra être effectué</u>. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée pour tout dommage subi par cette personne, ayant usurpée l'identité du premier titulaire du dossard, seul cocontractant vis à vis de l'organisateur, mais aussi pour tout dommage que cette dernière aurait entrainée vis à vis des autres concurrents.

Sommaire

Art. 9 – ANNULATION / REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement pour annulation devront être envoyées à : La plateforme d'inscription via l'adresse mail suivante : <u>contact@trailpei.run</u>

Le remboursement sera minoré de 10€ de frais de dossier.

Date limite de remboursement : mardi 31 octobre 2023

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif évoqué (y compris blessure, grossesse avec certificat médical ou voyage personnel et professionnel).

<u>Sommaire</u>

Art. 10 – IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront attribuer un numéro et un code couleur (correspondant à leur vague de départ) sur leur dossard permettant de les identifier sur le parcours.

Tout participant dépourvu de dossard pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera distribué le matin du départ. Des dates de remises de dossards aux 4 coins de l'île seront communiquées sur le site de l'organisateur.

<u>Sommaire</u>



Art. 11 - TENUES

Le port de déguisement est de la partie. Cette épreuve est avant un moment d'amusement et de convivialité. Néanmoins, il ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Collant, bas type survêtement, gants (mitaines) et bouchons d'oreilles sont vivement conseillés pour le franchissement de certains obstacles. Le port de bijoux quant à lui est vivement déconseillé.

L'organisation se réserve le droit de faire enlever un déguisement au participant si celui-ci est jugé trop imposant ou dangereux pour le coureur et ses coéquipiers pour le franchissement des obstacles.

<u>Sommaire</u>

Art. 12 - PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.tropicadingue.re.

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Epreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles: Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 à 5 m de hauteur et à ne pas être soumis au vertige. Pour rappel, le franchissement des obstacles n'est aucunement obligatoire. Le participant peut s'il considère ne pas être apte à franchir ce dernier contourner l'obstacle. Sur certains obstacles plusieurs niveaux de difficultés peuvent être proposés aux participants. Ce dernier devra juger par lui-même la difficulté qu'il choisi.

Sommaire

Art. 13 - VILLAGE / ANIMATION

Le village de la course est installé sur le site du Colosse à Saint-André

Le site dispose d'un parking suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des équipes

Les différentes zones à obstacles seront surveillées la nuit ; une agence spécialisée en gardiennage avec la présence d'agents sinophiles assurera la surveillance du site

Le village de la course comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, une zone de repas ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes et des douches seront installées sur le village de la course.

<u>Sommaire</u>

Art. 14 – MODIFICATION / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits



d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivants la course.

A titre d'information, ce remboursement varie en général dans ce type d'épreuve entre 10 et 20 % du montant de l'inscription.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif d'arrêt de la course.

En outre, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter momentanément l'Epreuve ou le passage de certains obstacles ou de l'annuler totalement.

Les conditions de remboursement seront celles citées précédemment.

<u>Sommaire</u>

Art. 15 - RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

Sommaire

Art. 16 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Sommaire

Art. 17 - SANCTIONS

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course .

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers
- Abandon des déchets sur le parcours
- Participant en possession d'alcool sur le parking du parc du Colosse ou dans l'enceinte du village d'accueil.

Cette dernière situation entrainera la suppression immédiate du dossard du ou des participants, sans remboursement de la part de l'organisation.



Art. 18 – ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement. Le responsable de poste invalide alors définitivement son numéro.

Sommaire

Art. 19 - SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins, infirmiers et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés de leurs téléphones portables. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Sommaire

Art. 20 - ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée

ILOP Sport a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Dommage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..). Les objets type (caméra embarquées) sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

Sommaire

Art. 21 - LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée à ILOP, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.



Art. 22 – COUVERTURE, MÉDIAS, DROIT A L'IMAGE

L'Organisation de l'évènement est propriétaire du logo et visuels de cette course ainsi que de son nom. Elle se réserve le droit de poursuites en cas de plagiat. L'Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de l'évènement (photographiques et vidéos). Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Quant aux professionnels audio-visuel ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisateur. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourront être commercialisés auprès de particuliers, de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'organisation.

Il est entendu que seules les structures media agrées pourront prendre des photos ou filmer les concurrents, et ce en dehors du traitement de l'actualité développée dans les JT papier ou télévisuels.

Sommaire

Art. 23 - DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants ne sont destinées qu'au personnel habilité de l'Organisateur qui est l'association responsable du traitement de ces données, et à ces sous-traitants. Tous s'engagent à respecter la règlementation en matière de collecte et de traitement des données personnelles.

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *Trail Péi*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux Evènements proposés sur *Trail Péi* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evènements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;



- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et règlementaires applicables, notamment en matière de nonindication médicale à la participation du participant à l'Evènement ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de l'Evènement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Publier la liste des inscrits, les résultats (dont live), vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité nécessaire et/ou utile pour l'Évènement.

En vous inscrivant à l'évènement vous acceptez expressément de figurer sur la liste des inscrits (nom, prénom, catégorie) et dans les résultats (nom, prénom, catégorie, temps, classement, dossard).

Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

L'Organisateur peut partager les Données à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabriquant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'Organisateur. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

La collecte et le traitement des données personnelles des participants respectent les dispositions fixées par le Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données postmortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en contactant l'organisateur : ILOP SPORT APPT 6 RÉSIDENCE PULCHERIMA



11 T RUE DES ECOLIERS 97490 SAINT-DENIS

Email: sport@ilop.re

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Vous pouvez également gérer votre abonnement aux communications de *Trail Péi* (informations sur l'évènement) en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site https://www2.trailpei.run en cliquant sur le lien « Mes abonnements ». Vous ne pourrez pas recevoir les communications de *Trail Péi* en étant désabonné.

Sommaire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service via *Trail Péi* alors les Conditions Générales de Vente de *Trail Péi* vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur. De surcroît, si vous participez à l'Evènement, le Règlement vous est également applicable.

Pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evènement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur. Par conséquent, *Trail Péi* ne peut pas émettre de facture au participant. Seul l'Organisateur peut délivrer une facture au participant.

Les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *Trail Péi* sont accessibles et consultables sur son site web à l'adresse : https://www2.trailpei.run/cgv.

Le présent règlement et les Conditions Générales de Vente ont été rédigés en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils français compétents.

Sommaire

L'organisateur, ILOP SPORT Le Directeur, Stéphane ANDRÉ



ANNEXE 1

Listes des sports concernés à l'article « CONDITIONS DE PARTICIPATION »

Fédération Française d'Athlétisme

Fédération Française des Sociétés d'Aviron

Fédération Française de Badminton

Fédération Française de Basketball

Fédération Française de Boxe

Fédération Française de Canoë-Kayak

Fédération Française de Cyclisme

Fédération Française d'Escrime

Fédération Française de Football

Fédération Française de Gymnastique

Fédération Française d'Haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

Fédération Française de Handball

Fédération Française de Hockey

Fédération Française de Lutte

Fédération Française de Natation

Fédération Française de Pentathlon Moderne

Fédération Française de Rugby

Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées

Fédération Française de Tennis

Fédération Française de Triathlon

Fédération Française de Volley-Ball

Fédération Française de squash

Fédération Française de sports de contacts et disciplines associées

Fédération Française d'Aïkido

Fédération Française de Surf

Fédération Française de Course d'orientation

Fédération Française de Boxe française, Savate et disciplines associées

Fédération Française de Tennis de table

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Fédération Française d'Equitation

Fédération Française des Etudes et Sports sous-marins

Fédération Française de Danse